

L'IMPARTIAL

FONDE EN 1893
Le seul Journal français de
l'île du Prince Édouard.

HEBDOMADAIRE, 8 PAGES.

ABONNEMENT:

Un an.....\$1 00
Six mois.....50
Trois mois.....30
Les abonnements sont payables d'avance.

Annonces 10 cents la ligne,
1ère insertion. 2 cents la ligne
les insertions subséquentes.

Toutes communications doivent
être adressées à

L'IMPARTIAL
TIGNISH, I. P. E

L'IMPARTIAL
TIGNISH MARS 11 1897

M. Laurier a renvoyé Fitzpatrick à Rome. Ca force.

La date des élections générales dans la province de Québec est fixée au 11 mai.

Sir Charles Tupper croit que la prochaine session sera très importante.

50,000 personnes assistaient à l'inauguration du président McKinley.

Tout indique que le gouvernement Murray, de la Nouvelle-Ecosse, fera des élections provinciales au printemps.

Le parlement fédéral va se réunir le 25 mars. Comme il est probable que le bill réparateur sera soumis de nouveau, les bons catholiques ne manquent pas de prier pour que la direction de l'épiscopat soit suivie, et pour que justice soit rendue. Rappelons-nous que les hommes s'agitent et que Dieu les mène.

("La Semaine Religieuse de Québec")

Sir Charles Tupper, que M. Hugh John Macdonald voulait consulter avant d'accepter définitivement le poste de chef de l'opposition dans Manitoba, vient de donner son consentement, en disant que, malgré les services que l'on pourrait attendre ailleurs de M. Macdonald, les intérêts du pays et du parti conservateur exigeaient ce changement et il ajouta qu'avec un leader semblable, le parti conservateur au Manitoba aura bientôt renversé le ministère libéral de Greenway.

On croit assez unanimement que l'honorable Peter Mitchell sera fait inspecteur des pêcheries. M. P. Mitchell, un des rares survivants des fondateurs de la Confédération, et qui a rendu d'éminents services au pays comme ministre de la marine et des pêcheries, est considéré, par le plus grand nombre des hommes politiques de l'un et l'autre parti, comme absolument digne de la reconnaissance du gouvernement. L'expérience que cet honorable monsieur possède déjà ne peut manquer d'être un atout utile au département des pêcheries.

Le "Courrier du Canada" défend de toutes ses forces l'épiscopat canadien contre les attaques de ses ennemis. Il dit que ce sont pas les évêques qui sont les auteurs de la discorde, mais bien les défenseurs de nos libertés constitutionnelles. Il ajoute que si M. Laurier n'avait pas empêché la loi réparatrice d'être adoptée au parlement et n'avait pas fait de pacte avec M. Greenway, sa politique n'aurait pas été dénoncée par nos

évêques. C'est le premier ministre qui est la cause de tout. Le journal dit aussi que les évêques sont au-dessus des questions de partis et n'interviennent que pour défendre la religion et la morale quand elles courent des dangers, et qu'ils n'ont fait que leur devoir. L'article se termine ainsi: M. Drolet, qui se prétend un patriote et un dévoué fils de l'Eglise, comprendra un jour, nous l'espérons, quelle honteuse besogne il accomplit en ce moment, et de quelles infamies il s'est constitué le valet et le serviteur."

NOUVELLE DE LA DERNIERE HEURE

On dit qu'un personnage d'une très-grande influence a eu une entrevue dernièrement avec l'ex-député acadien pour l'engager à se prononcer carrément en faveur des écoles séparées du Manitoba dans le cas où il serait appelé à briguer les suffrages dans une prochaine élection; mais il paraît que rien n'a pu fléchir le courroux du candidat vaincu le 23 juin dernier. Il reste attaché mordicus à Laurier, le patron des écoles sans Dieu, et il déclare qu'il suivra son chef jusqu'au fond de l'abîme, dût-il être laissé à ses seules ressources et se voir privé de l'influence, qui par le passé a si puissamment contribué à l'envoyer occuper un siège à Ottawa. Il est allé même jusqu'à mépriser la promesse formelle d'un concours qui certes n'est pas à dédaigner pour quiconque désire le succès dans une lutte politique. Il est clair que l'ex-député acadien préfère être co-séquent avec lui-même et suivre la doctrine qu'il n'a jamais cessé de prêcher à ceux qui ont voulu l'écouter plutôt que de s'assurer l'appui d'hommes de haute influence.

L'INAUGURATION DU PRESIDENT MCKINLEY

Washington, 4—M. William McKinley, de l'Ohio, a été aujourd'hui installé dans ses fonctions de président des Etats-Unis pour quatre ans, c'est-à-dire jusqu'au 4 mars 1901. M. Grover Cleveland est descendu du poste de président dans la vie privée. Il est, avec Benjamin Harrison, le seul ex-président existant; tous les autres qui ont présidé aux destinées de la grande République Américaine ont disparu de la scène du monde.

Peu avant l'entrée en fonction du président, M. Garret A. Hobart avait aussi prêté le serment d'office comme vice-président.

Les cérémonies de la prise d'office ont été accompagnées de démonstrations très importantes. Quarante à cinquante mille hommes, partie militaires, partie civils, ont accompagné en procession le président sortant de charge et le président entrant de fonction au Capitole. Vingt mille personnes ont vu le nouveau président prêter le serment d'office et ont entendu le discours qu'il a prononcé on cette occasion.

LES PROMESSES DE M. LAURIER

Il est bon et salutaire de rappeler de temps en temps au peuple canadien les engagements solennels contractés par les hommes politiques afin de capter son suffrage.

A tout seigneur tout honneur.

Dans un discours prononcé devant la Chambre des Communes, le 3 mars 1896, M. Laurier avait d'abord exposé bien clairement en quoi le recours constitutionnel complet et en-

tier pour la minorité catholique de Manitoba pouvait consister:

"En matière d'éducation, dit-il, le Parlement fédéral peut intervenir et substituer des lois à celles des Législatures provinciales en ce qui a trait à l'éducation."

Le 7 mai, M. Laurier entra dans la phase des promesses solennelles à l'électorat. Voici ce qu'il disait à Québec:

"Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la SATISFACTION de toutes les parties intéressées... Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurais à exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier."

Or, il a essayé la conciliation pour aboutir à quoi? A un échec ou plutôt à une honteuse capitulation, car il prétend avoir réglé la question par son compromis Tarte-Greenway!

Le 20 mai, il disait aux électeurs de Pontneuf:

"Je déclare ici, comme je l'ai fait à Ontario, que je veux JUSTICE "COMPLETE" pour mes coreligionnaires de "Manitoba". A Lévis, le lendemain, il renouvelait cette déclaration dans les termes suivants:

"C'est moi, qui en définitive, avec le "concours d'hommes comme sir Oliver Mowat, rendrai JUSTICE ENTIERE à mes coreligionnaires de Manitoba."

Où est cette justice complète que le chef libéral a ainsi promise de faire rendre à la minorité catholique et canadienne-française de Manitoba? Est-ce le règlement absurde, faux, vain et illusoire qu'a négocié Tarte et que vient de repousser la population de St Boniface d'une manière si éclatante?

M. Laurier a promis tout ce qu'on a voulu; et lorsque le temps est arrivé pour lui de faire honneur à ses engagements, il a tout renié, tout trahi, tout lâché.

Et sur la question du tarif, n'est-il pas en train de devenir protectionniste, après avoir crié sur tous les tons depuis dix-huit ans que la protection était un vol?

M. Fitzpatrick fait comme le Ponce-Pilate de la "Patrie": à l'aspect des grosses tempêtes qu'elles vont, sans doute, provoquer, il se lave les mains des virulentes diatribes du zouave-chevalier Drolet, retour de Rome. "Il dégage entièrement sa responsabilité, déclare-t-il, de "tout ce qui a été dit jusqu'ici" à propos de son voyage à Rome."

Cela n'empêche point qu'il est question pour lui de repartir samedi vers Rome, à la poursuite de S. G. Mgr Bégin, qui doit s'embarquer aujourd'hui même.

Et M. Fitzpatrick continue d'oublier sa promesse de résigner ou de combattre M. Laurier si celui-ci, dès sa première session, ne donnait point une loi réparatrice.—La Minerve

UN DELEGUE APOSTOLIQUE

M. Drolet se vante, dans son interview avec la "Presse," d'avoir obtenu, de concert avec M. Fitzpatrick, la nomination d'un délégué apostolique au Canada pour réprimer les empiétements des évêques.

Voici une lettre de Rome qui met dans son vrai jour cette impudente vantardise du colonel "in partibus"—Le Monde.

Rome.....fév. 1898.
Mon cher X.,
.....Après le départ de MM. Proulx et Drolet, qui ont été reçus comme je vous l'ai ra-

conté dans le temps, nous avons eu ici la visite de l'hon. M. Fitzpatrick, qui est arrivé comme d'un des ministres du gouvernement canadien) il est évident que ce farceur de Fitzpatrick a dit là-bas qu'il était ministre lorsqu'il ne forme même pas partie du cabinet] et qui a été reçu avec la courtoisie due à sa haute position.

Ce monsieur a été bien mystérieux et rien n'a transpiré directement de ses entrevues avec les cardinaux et le St-Père. D'après les renseignements les plus certains, il a reçu du St-Père, à qui il demandait d'approuver ou au moins de tolérer un peu le règlement Laurier, un refus péremptoire et catégorique. M. Fitzpatrick a allégué que le parti libéral était des mieux disposés à l'égard de l'Eglise catholique, qu'il avait déjà fait ses preuves en réglant la question des Jésuites et qu'il était prêt à continuer. Le Très-Saint-Père aurait répondu: Votre parti a réglé la question des biens des Jésuites, c'est bien, mais il ne devrait pas faire volte face aujourd'hui s'il est si bien disposé en sacrifiant les droits certains des catholiques de Manitoba.

M. Fitzpatrick, très ému, paraît-il, en présence de ce beau vieillard qui lui rappelait énergiquement ses devoirs tout en lui manifestant beaucoup de bonté dans sa conversation, aurait admis que le règlement n'est pas satisfaisant, mais il aurait demandé du temps pour faire mieux et améliorer la situation..... Votre ministre a alors demandé la nomination d'un aubergat qui viendrait s'enquérir de certaines accusations contre plusieurs prêtres et contre deux de nos évêques. Le Saint-Père lui a répondu qu'il avait déjà les mains et les pieds gelés.

Lorsque les misérables parents furent arrêtés. Roy dit que l'enfant lui appartenait et qu'il était libre d'en faire ce qu'il voulait. Les prisonniers ont été examinés à Windsor et ensuite conduits à Sherbrooke. Ils passeront dans quelques jours, devant le magistrat du district, M. Mulveau. Roy a plusieurs enfants de sa seconde femme, est un bébé de six mois est en prison avec sa mère.

DEUX SENATEURS QUE L'ON VEUT CROMPRE

Topeka, Kansas, 4—Une dépêche de Topeka annonce que la dernière séance du sénat au Kansas a été marquée par un incident à sensation.

Dès l'ouverture de la séance, les sénateurs Titus et Jumper ont demandé la parole disant qu'une tentative avait été faite pour les corrompre. Ils ont déclaré alors qu'on leur avait offert une somme de \$1,000 à chacun s'ils voulaient donner leur appui à un projet de loi relatif aux entrepôts de bétail de Kansas City, Kansas. Et les deux sénateurs ont nommé les individus qui leur avaient fait cette offre. L'un de ceux-ci nommé Louchie a été arrêté.

Il est facile de s'imaginer la sensation produite par cet incident, non seulement à Topeka, mais aussi dans tout le Kansas. PLUS DE CARICATURES

LE MARTYRE D'UN ENFANT A ST-GEORGES DE WINDSOR

Sherbrooks, 4—Un cultivateur du nom de Roy, demeurant à St-George de Windsor, petit village situé à quinze milles d'ici environ, vient d'être enfermé à la prison de Sherbrooke avec sa femme, sous l'accusation de tentative de meurtre contre son enfant, un petit garçon ne neuf ans. Devenu veuf d'une femme qui avait laissé en mourant, une assurance à ses deux enfants, Roy ne tarda pas à convoler en secondes noces. Mais depuis son nouveau mariage, le ménage allait très mal et les misérables époux ne songèrent plus bientôt qu'à s'emparer de la fortune de l'enfant demeuré avec eux, l'autre ayant été adopté par des parents. Ils con-

mencèrent par enfermer le petit malheureux dans la cave, espérant que le froid aurait bientôt détruit sa santé. Mais la mort ne venant pas assez vite au gré des parents débauchés et ceux-ci ayant entendu dire qu'en mettant des pois dans le nez d'un enfant, ceux-ci pouvaient causer la mort, ils eurent recours à ce système de torture et renfermèrent de nouveau le pauvre petit dans la froide cave pour le faire mourir.

Mais la Providence en avait décidé autrement. Les voisins concurrent des soupçons et avertirent les autorités, qui vinrent délivrer l'enfant, qui avait déjà les mains et les pieds gelés.

DO NOT FORGET

that we have all kinds of commercial Blanks on hand, cheaper than can be had elsewhere.

—x—
Deeds, Bill of sale, etc.

—x—
The Pocket Promissary Note Book, 100 Forms, with elastic band—Price 50 cents.

—x—
Bill of Sale Notes in books Price 25, 40, 60 & 75 cents per book.

—x—
Receipt Forms, Nicely bound in books—30 cents per book.

—x—
Notes nicely bound—Best Linen Bond Paper—40 cent, per book.

—x—
Notes, Bound in board cover Blue Ink—25 per book.

—x—
10 thousand envelopes at 6, 7, 8 and 10 cents per Pkgs. Big discount in larger lots.

—x—
All kinds of commercial printing at low price.

L'IMPARTIAL OFFICE
TIGNISH, P. E. 1.
—0000—

Orders by mail promptly attended to.

Ripans Tabules cure dizziness.
Ripans Tabules cure torpid liver.
Ripans Tabules: gentle cathartic.
Ripans Tabules: at druggists.
Ripans Tabules: one gives relief.
Ripans Tabules cure constipation.
Ripans Tabules.
Ripans Tabules cure lambrico.
Ripans Tabules cure dyspepsia.
Ripans Tabules cure flatulence.
Ripans Tabules cure bad breath.

publier sans autorisation, le portait de toute personne accusée d'une offense criminelle. Le sénateur Ellsworth s'oppose à cet amendement, disant que les accusés sont souvent accusés par erreur et que la publication de leur portrait rendrait à parvenir les gens contre eux. Le comité a renvoyé l'amendement et a décidé de faire un rapport favorable au projet de loi tel que soumis.